

# COMMUNE DE MONTOIS-LA-MONTAGNE

## Procès-verbal des délibérations du Conseil Municipal

### SEANCE DU VENDREDI 27 OCTOBRE 2023

réunie sur convocation en date du 20 Octobre 2023  
sous la présidence de Madame VANNI Sophie, Maire

Présents : Mmes VANNI Sophie, WAGNER Catherine, RACHIELE Stéphanie,  
DE MOURA Pascale, ENGRAND Sandrine, BOUTTER Christelle,  
DYCZKO Michèle  
Mrs KNOPPIK Eric, TRIPODI Dominique, BALLIN Gilles, SPICK Martial,  
RACHIELE Olivier, MARQUEZ Joffrey, ZAMICHIEI Julien, CANTELE  
Jean, LEGRAND Marc, MARTINELLI Tristan

Excusés: Mesdames HACQUIN Delphine, TRIPODI Marine  
Monsieur NUCCI Kévin ; Monsieur BENHALIMA Mohamed ;  
Monsieur BRONDEAU Rocco ; Monsieur BOUDINET Eric

Procurations : Mme HACQUIN Delphine a donné procuration à Mr MARQUEZ Joffrey,  
Mr NUCCI Kévin a donné procuration à Mme VANNI Sophie,  
Mr BENHALIMA Mohamed à Mr TRIPODI Dominique, Mr BRONDEAU  
Rocco à Mr MARTINELLI Tristan, Mr BOUDINET Eric à Mr CANTELE  
Jean.

#### OUVERTURE DE LA SEANCE : 20H00

#### DESIGNATION D'UNE SECRETAIRE DE SEANCE :

L'article L.2541-6 du Code Général des Collectivités Territoriales dispose que le Conseil Municipal désigne son secrétaire lors de chacune de ses séances.

Le Conseil Municipal désigne Madame DE MOURA Pascale comme secrétaire de séance.

#### Résultat du vote :

Pour = 23  
Contre = 0  
Abstentions = 0

Madame VANNI Sophie procède à la lecture des arrêtés et des décisions du Maire.

Arrêté 156/2023 : Portant réglementation de la circulation Rues du Stade et des Mésanges sur le tronçon de route longeant le terrain de football jusqu'à l'intersection de la Rue Koenig pour permettre le passage de la navette de bus POM101.

Arrêté 157/2023 : Portant autorisation d'occupation temporaire du domaine public communal Rue des Alouettes pour entreposer les matériaux nécessaires pour les travaux d'enfouissement du réseau électrique haute tension ainsi que la base de vie des ouvriers.

---

Décision 47/2023 : Signer l'avenant n° 3 avec l'Entreprise CBI SAS pour la réalisation de travaux supplémentaires (élargissement d'un espace existant dans le mur de clôture pour l'installation d'un passage PMR, réfection du portail principal existant, suppression du poste 3.7.5 du CCTP (suppression d'un cloison maçonnée et remplacement par une cloison sèche) pour le lot n° 1 (gros œuvre) à hauteur de 1 419,10 € HT, dans le cadre des travaux de restructuration du foyer communal du Château en maison des associations, faisant passer le montant total du marché de 177 238,31 € HT à 178 657,41 € HT.

Décision 48/2023 : Accepter le remboursement de Groupama Grand Est ; en règlement du sinistre n° 2022666027, protection fonctionnelle de Monsieur CRELIER Damien, policier municipal, soit un virement de 1 213 €.

Décision 49/2023 : Accepter le remboursement de Groupama Grand Est ; en règlement du sinistre n° 2022688298, remplacement d'un candélabre Rue des Mésanges, soit un chèque de 1 288,20 €.

Décision 50/2023 : Accepter et signer la proposition d'honoraires avec VRI à Montoy-Flanville pour la mission de maîtrise d'œuvre aux travaux de requalification des Rues Jean Burger, des Pionniers et de la Liberté, pour un montant de 46 200 € HT.

Décision 51/2023 : Signer l'avenant n° 1 avec l'Entreprise AL'RENOV de Metz, pour la réalisation de travaux supplémentaires pour le lot n° 12 (peinture), dans le cadre des travaux de restructuration du foyer communal du Château en maison des associations, faisant passer le montant total du marché de 38 300 € HT à 40 670,30 € HT (remise en peinture du portail d'entrée existant de la structure ainsi que du tuyau gaz extérieur du bâtiment).

---

**POINT N° 1 : RENOUELEMENT DES BAUX DE CHASSE POUR LA PERIODE 2024-2033 –  
CONVENTION DE GRE A GRE**

Madame le Maire informe le Conseil Municipal des instructions réglementaires concernant le renouvellement des baux de chasse pour la période du 2 Février 2024 au 1<sup>er</sup> Février 2033.

Vu les avis de la Commission Consultative de la chasse en date des 27 Septembre et 18 Octobre 2023, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- Décide de fixer 342 ha 09 a 40 ca la contenance des terrains à soumettre (unanimité)
- Fixe la contenance des terrains à soumettre à la location de la chasse comme suit (unanimité) :
  - Lot communal : 342 ha 09 a 40 ca  
Dont plaine : 204 ha 67 a 61 ca / Forêt : 137 ha 41 a 79 ca
- Décide de procéder à la location du lot communal de Montois-la-Montagne à : 342 ha 09 a 40 ca (unanimité),
- Décide de renouveler le bail de la chasse communale avec le locataire en place par une convention de gré à gré, le propriétaire ayant déposé son dossier de candidature complet au 17 Mai 2023 et fait valoir son droit de priorité (unanimité),
- Fixe le montant de la location annuelle au prix de 4 400 € (unanimité),

- Autorise Madame le Maire à signer la convention de gré à gré avec le locataire concerné laquelle sera annexée à la présente délibération et comportant les trois clauses particulières suivantes :
  - o Autorisation à titre dérogatoire de l'agrainage linéaire de dissuasion ainsi que l'appâtage de prélèvement avec signature de convention préalable (15 pour, 1 abstention – Mr SPICK Martial et 7 contre – Mmes WAGNER Catherine, DE MOURA Pascale, RACHIELE Stéphanie, Mrs KNOPPIK Eric, MARQUEZ Joffrey, BALLIN Gilles, BOUTTER Christelle)
  - o Affichage supplémentaire des battues sur les points de passages principaux des randonneurs (unanimité)
  - o Acceptation par le locataire de la demande ponctuelle de la Commune d'effectuer des battues complémentaires aux battues planifiées par l'adjudicataire (unanimité)
  
- Adopte comme base de location, le dossier qui sera proposé à la location sortante et qui comprend :
  - Le cahier des charges de la chasse,
  - La précision des lieux du lot et de sa contenance,
  - Le prix annuel demandé pour la première année de bail.

Fin de séance : 20h35.

Le secrétaire de séance  
DE MOURA Pascale



Le Maire,  
Sophie VANNI

